

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 42

présenté par  
M. Carrez, Rapporteur général  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 19 de cet article :

« Les dispositions des I et II ne sont pas applicables... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.